

Nos tarifs de gaz naturel - naturgas home TC1

- clients résidentiels avec compteurs catégorie 1
- consommation annuelle en dessous de 10.000 m³/année

Profitez d'un approvisionnement en gaz naturel plus vert et plus respectueux de l'environnement.

- Climatiquement neutre grâce à des projets de développement de haute qualité, notamment de type Gold Standard et compatibles VCS-VER
- Certifié par un institut indépendant
- Contrat à renouvellement automatique

Le Gouvernement a mis en place différentes mesures visant à limiter l'impact des hausses des prix d'approvisionnement du gaz naturel sur les ménages :

- Une contribution financière au prix du gaz naturel à partir du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2024.
- Une prise en charge des tarifs d'utilisation du réseau à partir du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2024.

Ces mesures s'appliquent aux clients disposant de compteurs (catégorie 1 et 2) d'un flux horaire maximal inférieur à 65 m³.

Le tableau ci-dessous reprend les prix du gaz naturel affichés, le détail de la contribution financière au prix du gaz naturel dont les clients éligibles bénéficient, ainsi que le prix final du gaz naturel qui sera facturé aux clients éligibles.

Prix du gaz naturel affiché ¹⁾	Contribution financière au prix du gaz naturel ²⁾	Prix du gaz naturel facturé	Prime mensuelle ^{3) 4)}
€/m ³	€/m ³	€/m ³	€/kW installé
0,98000	0,14750	0,83250	0,30

Avec **nova naturgas** vous optez pour un produit haut de gamme moyennant un supplément de **0,11870 €/m³** (hors TVA) par rapport aux tarifs naturgas.

1) Prix du gaz naturel facturé aux clients non-éligibles.

2) Contribution au prix du gaz naturel par le Gouvernement (depuis le 1^{er} octobre 2022).

3) Minimum 5 € par mois (hors TVA) sans remise Connect.

4) Tarifs home Connect : si vous optez pour le tarif home Connect, la remise Connect de -2,5€ par mois sera déduite de la prime mensuelle.

Les prix indiqués ci-dessus correspondent aux coûts de la fourniture de gaz naturel (hors TVA).

Les tarifs d'utilisation du réseau, la taxe gaz naturel, la taxe CO₂ ainsi que la TVA (7%) sont facturés en sus.

Le Gouvernement prend en charge les tarifs d'utilisation du réseau pour les clients éligibles à partir du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2024.

Nos remises mensuelles

Facture Paperless	-0,5 €	si vous souhaitez recevoir vos factures par e-mail uniquement.
Domiciliation SEPA:	-1 €	si vous choisissez une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus.
Remise Connect:	- 2,5 €	1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise Connect , une combinaison des remises domiciliation SEPA et facture paperless .

Pour plus d'informations, visitez leoenergy.lu.

Tarifs d'utilisation du réseau et taxes

Les tarifs ci-dessous, concernant les tarifs d'utilisation du réseau, la taxe gaz naturel, la taxe CO₂ s'entendent hors TVA (7%).

Tarifs d'utilisation du réseau

Les tarifs d'utilisation du réseau rémunèrent le(s) gestionnaire(s) de réseau pour l'acheminement de la quantité d'énergie jusqu'au point de fourniture de l'utilisateur réseau et sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg.

Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par LEO sur votre facture de gaz naturel. Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel.

Le tableau suivant reprend la **composante consommation** et **les redevances mensuelles pour l'accès au réseau** des tarifs d'utilisation du réseau de distribution **de Creos par catégorie de compteur pour l'année 2023**:

Type de compteur	Composante consommation	Redevances mensuelles pour l'accès au réseau
	€/Nm ³ /a	€/mois
Catégorie 1 : G4 - G16	0,2055	7,74

Taxe gaz naturel et taxe CO₂ sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe gaz naturel et de la taxe CO₂ sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

Catégorie	Taxe gaz naturel		Taxe CO ₂	
	€/kWh	€/m ³	€/kWh	€/m ³
Cat A <= 50.045 m ³ / an	0,108	1,187	0,604	6,638

Conversion des unités

1 MWh = 1.000 kWh

1 m³ = 0,967 Nm³

1 m³ = 10,99 kWh

1 Nm³ = 11,365 kWh